Les IBODE déçus de leur première entrevue avec le Cabinet de Marisol Touraine

L'Unaibode et l'Aeeibo, ont été reçues au Cabinet de la Ministre des affaires sociales et de la s anté
et tiennent à alerter l'opinion sur l'urgence qu'il y a à renforcer la
qualité
et la
sécurité
dans les
blocs opératoires
. L'
Unaibode
avait, avant l'entrevue, transmis au Cabinet un dossier qui mettait en lumière l'urgence de renforcer la qualité de fonctionnement des blocs opératoires en définissant clairement les
missions
spécifiques des
IBODE
et des
IDE
lors des
opérations chirurg
icales
et de leur
préparation
.

Depuis 2006, l'Unaibode et l'Aeeibo se sont investies dans la réingénierie des diplômes paramédicaux, dans la définition des « pratiques avancées » et dans l'accès au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire par voie de la validation des acquis de l'expérience. Ces travaux

faisa ient déjà suite à deux rapports* concluant à la nécessaire refonte d'ensemble du périmètre d'exercice, et donc de la formation des différents professionnels de santé en vue de pallier à la fois les problèmes de démographie médicale attendus et la déqualification des personnels exerçant dans un bloc. A cela, le Cabinet n'a pu qu'opposer « les us et coutumes ».

L'Unaibode et l'Aeeibo, qui travaillent en étroite relation avec les services du ministère de la santé, ont produit en 2009 des référentiels d'activités et de compétences et ont travaillé, plus récemment, avec la fédération des spécialités médicales (FSM) sur les actes exclusifs à confier aux IBODE ainsi que sur l'évolution du métier.

L'Unaibode et l'Aeeibo demandent en urgence la modification de l'article R.4311-11 du Code de la Santé Publique qui mentionne des actes exercés « prioritairement » par les IBODE, afin de leur reconnaître la pratique exclusive d'actes prescriptibles par le chirurgien. Les deux associations demandent en outre que leur formation puisse être suivie dans la continuité du diplôme d'infirmier diplômé d'Etat, impliquant la suppression des deux années d'exercice obligatoires avant la p résentation aux concours IBODE.

Il ne s'agit plus, pour le Cabinet, comme il l'indiquait hier, « d'apprendre... et de prise de connaissance » mais bien « d'accélérer », selon l'expression même du Président de la Républi que ! L'
Unaibode
et l'
Aeeibo
demandent le règlement rapide d'une « urgence sanitaire » qui met en jeu la sécurité des

patients et la qualité de la chirurgie tout comme la Ministre s'est déjà préoccupée du temps de re
pos des internes, par exemple.

L'Unaibode est l'association qui regroupe les associations d'infirmiers de bloc opératoire et défend la qualification des quelques 6.000 IBODE qui exercent en France dans le secteur public et le secteur privé.

Sans eux, il ne peut y avoir de fonctionnement sécuritaire des blocs opératoires.

* Démographie médicale (2002) et Coopération des professionnels de santé : le transfert des tâches et des compétences (2003) .

UNAIBODE

L'UNAIBODE est l'Union Nationale des Associations d'Infirmièr(e)s de Bloc Opératoire Diplômé(e)s d'Etat. Elle regroupe 19 associations régionales. Elle s'est fixée comme objectifs de :

§ DEFENDRE l'exercice de la profession.

§ PROMOUVOIR la qualité des soins au bloc opératoire.

§ REGROUPER les IBODE de France, d'Europe et du Monde.

§ DEVELOPPER la recherche en soins infirmiers au bloc opératoire.

§ ASSURER la formation continue des adhérents.

AEEIBO

L'AEEIBO est l'Association des Enseignants et des Ecoles d'Infirmiers de Blocs Opératoires. Les écoles sont membres de l'association. Chacune est représentée par son directeur et un formateur élu par ses pairs. L'association s'est fixé pour objectif :

§ de valoriser et promouvoir la formation d'infirmiers de bloc opératoire,

§ de promouvoir l'évolution des compétences des professionnels des structures de formation,

§ de représenter les écoles d'infirmiers de bloc opératoire auprès des pouvoirs publics, organismes (représentatifs) nationaux et internationaux,

§ de défendre les intérêts communs de ses membres actifs et sympathisants et enseignants des écoles,

§ d'étudier toutes les questions d'ordre professionnel, économique et social, susceptibles d'intéresser directement ou indirectement toute personne concourant à la formation et à l'exercice professionnel.